

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

|  |                                |                                |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN                                     | Madame Océane CHARRET-GODARD   | Monsieur Lionel SANCHEZ        |
| Monsieur Pierre PRIBETICH                                      | Monsieur Denis HAMEAU          | Monsieur Nicolas SCHOUTITH     |
| Monsieur Thierry FALCONNET                                     | Monsieur Nicolas BOURNY        | Monsieur Patrick AUDARD        |
| Madame Nathalie KOENDERS                                       | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM  | Monsieur Léo LACHAMBRE         |
| Monsieur José ALMEIDA  | Monsieur Christophe AVENA      | Madame Hana WALIDI-ALAOUI      |
| Monsieur Rémi DETANG   | Madame Stéphanie VACHEROT      | Monsieur Samuel LONCHAMPT      |
| Madame Sladana ZIVKOVIC  | Monsieur Marien LOVICH         | Madame Bénédicte PERSON-PICARD |
| Monsieur Jean-François DODET                                   | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Madame Catherine VICTOR        |
| Madame Françoise TENENBAUM                                     | Monsieur Christophe BERTHIER   | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON                                   | Monsieur Georges MEZUI         | Monsieur Laurent GOBET         |
| Monsieur François DESEILLE                                     | Madame Laurence FAVIER         | Monsieur Jean DUBUET           |
| Madame Danielle JUBAN  | Monsieur Massar N'DIAYE        | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER    |
| Madame Géraldine CHEDOZ suppléante<br>de M. Jean-Claude GIRARD | Monsieur Jean-François COURGEY | Madame Céline TONOT            |
| Madame Claire TOMASELLI  | Monsieur Emmanuel BICHOT       | Monsieur Jean-Marc RETY        |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU                                    | Madame Caroline JACQUEMARD     | Madame Catherine PAGEAUX       |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-<br>RANDRIAN                      | Madame Céline RENAUD           | Monsieur Didier RELOT          |
| Monsieur Antoine HOAREAU                                       | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT   | Madame Monique BAYARD          |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI                                     | Monsieur Bruno DAVID           | Madame Catherine GOZZI         |
| Monsieur Benoît BORDAT   | Madame Laurence GERBET         | Monsieur Philippe SCHMITT      |
| Madame Christine MARTIN  | Madame Claire VUILLEMIN        | Madame Isabelle PASTEUR        |
| Madame Nadjoua BELHADEF  | Monsieur Olivier MULLER        | Madame Noëlle CABBILLARD       |
|  | Madame Karine HUON-SAVINA      | Monsieur Cyril GAUCHER         |
|  | Monsieur Patrice CHATEAU       | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX   |

### Membres absents :

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Monsieur Dominique GRIMPRET           | Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN       |
| Monsieur Guillaume RUET               | Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET             |
| Madame Kildine BATAILLE               | Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU               |
| Monsieur Patrick CHAPUIS              | Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Céline RENAUD              |
| Monsieur Gaston FOUCHERES             | Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU               |
| Monsieur Jacques CARRELET DE<br>LOISY | Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET                 |
| Monsieur Jean-Michel VERPILLOT        | Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET              |
| Monsieur Patrick BAUDEMONT            | Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX            |
| Monsieur Frédéric GOULIER             | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-<br>GODARD |
| Monsieur Philippe BELLEVILLE          |   |

---

## **OBJET : VOEUX**

### **Dijon métropole en faveur des vaccins comme biens publics universels**

Un an et demi après le démarrage de la pandémie Covid-19, le coronavirus continue à se développer dans certaines communautés, à en ravager d'autres, comme au Brésil ou en Inde, et de nombreux variants voient le jour. L'effort mondial pour bloquer le virus dépend très clairement de notre aptitude collective à vacciner le plus possible en un minimum de temps

La vitesse de développement des vaccins anti-SARS-Cov-2 et de leur production est un exploit scientifique qu'il convient de saluer. Mais cet exploit a été rendu possible grâce à l'aide massive apportée par les États pour la recherche sur les formules. Ainsi, les États-Unis ont engagé 11 milliards d'euros dans la recherche, de même que la Commission européenne ou encore la France à hauteur de 3 milliards. Et les bénéfices d'une vaccination de masse rapide sont évidents ; on le voit aux États Unis, en Israël ainsi que dans plusieurs pays européens. Mais, la situation est totalement différente en Afrique, en Amérique latine et en Asie où les gouvernements font face à une pénurie de vaccins, et à des services d'urgences débordés dans les hôpitaux.

Aujourd'hui, les brevets restent la propriété exclusive des entreprises pharmaceutiques, et ce, malgré les aides publiques massives. Pour accélérer le rythme de la vaccination au niveau mondial, l'idée de suspendre temporairement les brevets appartenant aux laboratoires qui ont développé les vaccins est de plus en plus souvent évoquée ; l'administration Biden a soutenu cette proposition le mercredi 5 mai dernier, ce qui a joué un rôle d'accélérateur de la campagne mondiale en faveur de la levée des brevets. Le constat est général, c'est dans les laboratoires publics que se font la recherche fondamentale d'une part, et les premières étapes tendant vers un « candidat médicament » d'autre part. Puis des sociétés privées de biotechnologie, souvent des start up, prennent le relais. Et quand l'une d'entre elles trouve un médicament, un grand laboratoire le rachète et détermine à qui elle va vendre son produit et à quel prix.

A ce jour, 70 % des doses vaccinales produites dans le monde l'ont été à destination des cinquante pays les plus riches tandis que seulement 0,1 % sont allés vers les cinquante les plus pauvres.

Or ces derniers ne doivent pas être les grands oubliés de la vaccination. Et pourtant, le 18 janvier 2021, le Directeur général de l'OMS, constatait « l'échec moral » à venir, dans la mesure où les pays les plus pauvres du monde n'ont pas accès au vaccin dans des conditions équitables. L'Union européenne s'est engagée à acheter 1,3 milliard de doses spécifiquement dédiées au titre du programme COVAX (Covid- 19 Vaccines Global Access). Elle est le plus important contributeur du programme, avec 850 millions d'euros d'ores et déjà financés.

Le Président de la République, fin mai 2020, à l'issue de l'Assemblée annuelle de l'OMS, déclarait : « Un vaccin contre le Covid-19 doit être vu comme un bien public mondial, un vaccin pour les peuples ». Avec

d'autres chefs d'Etats, Emmanuel Macron avait promis de faire du vaccin un bien public mondial. Cette promesse n'est pour l'instant pas tenue.

Plusieurs communes de Dijon métropole sont membres de Cités Unies France ; l'un des piliers de notre réseau s'appuie sur les échanges et l'entraide entre collectivités. Nous affirmons donc être solidaires de nos collègues africains, latino-américains, asiatiques qui n'ont pas accès aux vaccins. C'est pourquoi, nous, Dijon métropole, engagées dans des partenariats internationaux :

- Affirmons notre conviction de la nécessité de mener collectivement, avec les organisations internationales, une action forte et opiniâtre pour accélérer la prise de conscience en faveur d'une solidarité universelle réelle
- Demandons aussi, avec les autres acteurs de la société civile, la levée des brevets vaccinaux, la mobilisation française en faveur d'une accélération du programme COVAX, et

un soutien à la capacité de produire ces vaccins dans les pays où les besoins sont aujourd'hui criants ;

- Insistons sur la nécessité de développer des plans et programmes prévoyant des ressources financières adéquates pour assurer le transfert des technologies et des intrants nécessaires à la production de ces vaccins dans ces pays et, ce faisant, créer les conditions pour que davantage de pays puissent lancer leur propre production nationale de vaccins contre la COVID-19.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

**- d'adopter le vœu**

|         |                       |                        |
|---------|-----------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 65             | ABSTENTION : 6         |
|         | CONTRE : 0            | NE SE PRONONCE PAS : 1 |
|         | DONT 9 PROCURATION(S) |                        |